Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260417-202636-DE

SÉANCE du Vendredi 17 Avril 2026
CCAS DE SAINT-GILDAS

L'an deux mille vingt six, le vendredi dix sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-GILDAS, convoqués le sept avril deux mille vingt six, se sont réunis dans la mairie de SAINT GILDAS.

Présents : Mme Carine MÉROT , Présidente, Mme Annie SIMON, M. Jean-Pierre POISSEL, M. Jean-Pierre QUÉRO, M. Yvon SERANDOUR, Mme Isabelle GARGENT, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, Mme Léa DESLILE

Absents excusés : Mme Marie LEPAGE (donne procuration à Mme Annie SIMON), Mme Léa DESLILE (donne procuration à M Yvon SERANDOUR)

Date de la convocation : 07/04/2026

Date d'affichage : 17/04/2026

Délibération 2026-04 :

REPAS ANNUEL

Madame le Maire rappelle, les conditions pour bénéficier du repas annuel : avoir 65 ans et plus dans l'année – être domicilié dans la commune ou résidant en foyer logement ou autre et contribuable et électeur ou résidant en long séjour et précédemment domicilié dans la commune.
Pour 2026, le nombre de personnes à inviter est de 56 personnes à ce jour.

Après délibération, les membres du CCAS., à **l'unanimité**,

- **MAINTIENNENT** les critères ci-dessus définis
- **PROPOSENT** de retenir la date du 15 novembre 2026 en fonction de la disponibilité du restaurant Bouillon Chalutier pour ce repas.
- **DÉCIDENT** de solliciter le restaurant avec un prix de repas d'environ 32 €
- **DÉCIDENT** qu'une participation égale au prix du repas sera demandée aux accompagnateurs
- **MAINTIENNENT** le principe du colis (distribué avant Noël) **pour les non participants âgés de 80 ans et plus ou handicapés, voire cas de force majeure (annotation faite lors des invitations),** pour une valeur de 20 €

M Yvon SERANDOUR et **Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ**délégués, accompagneront le Maire lors de ce repas.

La Présidente,
Mme Carine MÉROT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE St GILDAS 22800